

Image not found or type unknown



renouvellement d'amodiation

Par **faize34**, le **03/05/2019** à **13:05**

Bonjour,

j'exploite sur le domaine maritime de l'occitanie une société qui est soumise à un droit d'amodiation qui est de 12 ans. Celle-ci est arrivée à terme le 31 décembre 2018. Pour le renouvellement, nous devons répondre à un appel d'offre suite à la loi Macron de 2016. Mais pour le moment aucun appel d'offre n'a été fait par la mairie et ils ont reconduit (sans appel d'offre pour un an), à ce jour aucun appel d'offre n'a été encore publié et l'on parle de reconduire encore pour un an. Ma question est la suivante : peut-on renouveler une amodiation de longue durée pour une année seulement et voire une année supplémentaire ?

Merci d'avance pour votre réponse.